



NEWSLETTER N°13



Bonjour

CERL a démarré l'année dans la continuité de son développement.

Notre équipe continue de s'enrichir de compétences spécifiques à notre activité.

Bien que les avis divergent sur la période de la reprise économique mondiale, le baril à 85 dollars symbolise de nouveaux enjeux pour nous tous.

Le Gérant, Georges Nouveau



CERL renouvelle sa participation à l'OTC 2010 (Off Shore Technologie Conference)

OTC 2010
Houston, May 3rd to 6th, 2010

Nous vous attendons à notre emplacement sur le stand GEP (French Oil & Gas Trade Association), dont nous sommes membres depuis 2009.

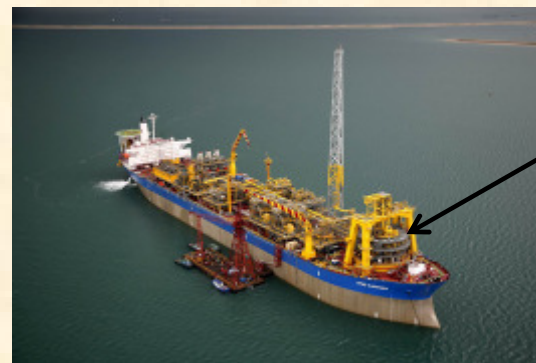


OIL AND GAS : La course au gigantisme : CERL au cœur du projet industriel !

Lit de 1 X 40 FLAT RACK
POD : FOS SUR MER
POD : SHANGHAI
6.40 X 3.54 X 4.02 M – 24 T



Pol : ANVERS
Pod : BUSAN
WINCHES – 3.50 X 3.32 X 3.70 M – 31.5 T





SPECIAL MATERIEL ROULANT



Pol : Anvers
Pod : Itaguai / Sepetiba – Brésil
4 x 40 Flat Rack



Transport France
5 vibrateurs



Pol : Anvers
Pod : Djibouti
4 véhicules agricoles



Pol : Marseille
Pod : Tunis
9 unités – 1330 M3 – 131 T

Réalisations CERL

Roulant : Solutions adaptées

Navire roulier
Container flat rack
Container open top
Container dry
Mafi



Pol : Freemantle
Pod : Fos sur Mer
2 x 40 Open Top



Pol : Alexandrie
Pod : Anvers
193 véhicules – 2 expéditions



Pol : Pointe des Galets
Pod : Le Havre
12.40 x 2.54 x 2.67 M – 12.3 T



Pol : Montreal
Pod : Fos sur Mer
1 x 40 High Cube



QUIZZ INCOTERM

1 - Vous importez de la marchandise depuis l'Asie vers votre site de production à Belfort. Votre fournisseur vous propose une vente CPT BELFORT ou DDU BELFORT.

Quelle est la différence ?

2- Vous vendez DEQ NAVA SHEVA, votre client indien ne vient récupérer la marchandise qu'au bout de 2 mois. Qui paiera les frais de demurrage ?

Caisses OOG – Dernier semestre



CFR SINGAPORE
7 Caisses – 6.12 x 6.10 x 1.54 M



CFR VISAKAHAPATNAM
12 x 40 Flat Rack OOG



Cross Trade
BUSAN > **LONG BEACH**



CFR JEDDAH
2 X 40 FR + 1 x 40 OT

PRESENTATION DE L'EQUIPE

Evelyne FROQUET *Comptable*

Formation : DUT Informatique

Expérience : Chef d'entreprise en conseil informatique. Comptable.
A rejoint notre équipe en 2009.



AERIEN

Agrément sureté

L'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a été amenée à prendre un certain nombre de mesures afin de faire face au fléau du terrorisme, mesures qui déterminent la "sûreté".

Les mesures préventives de sûreté ont pour objectif d'empêcher qu'une arme ou un système explosif ne puisse être introduit à bord d'un avion effectuant un vol commercial. C'est dans cette objectif que CERL a décidé de mettre en place un programme de sûreté et ainsi obtenir un agrément d'agent habilité délivrés par le Ministre chargé de l'Aviation Civile dans le domaine de la sûreté du transport aérien.

Réponses Quizz

1- C'est une question d'assurance. En aérien et maritime, vous n'avez pas la responsabilité des risques jusqu'à la relivraison sur votre site de production, vous l'avez depuis le port ou aéroport de déchargement jusqu'à la relivraison

2- Les frais de déurrage seront à la charge de votre client, même si en pratique, la compagnie maritime les facture à l'expéditeur

Nous contacter : info@cerl.fr

LYON **SIÈGE SOCIAL**

235, rue Denis Papin
38090 VILFONTAINE
+ 33-(0)4.74.92.66.00
+ 33-(0)4.74.88.22.46

PARIS **AFFRETEMENT**

3, rue Gabriel Peri
92250 LA GARENNE COLOMBES
+ 33-(0)1.46.49.15.46
+ 33-(0)1.55.66.21.06